



## **ILE COMORES**

Vous n'avez pas besoin d'un visa pour vous rendre aux **Iles Comores** si vous êtes ***citoyen français***.

Il vous suffit d'être en possession de votre passeport en cours de validité et d'un billet retour ou de continuations (avec visa ou permis de séjour pour le pays de retour ou de continuation si nécessaire).

### **Formalités à connaître :**

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 6 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : Aucun